

La vengeance, la justice, le pardon

Pendant longtemps, j'ai considéré *Le Comte de Monte-Cristo* comme mon roman favori. Beaucoup plus récemment, je me suis mis à penser à l'influence qu'ont les œuvres de ce genre, les œuvres qui parlent de vengeance, sur nous, individuellement et en tant que société. L'idée de vengeance est le reflet obscur de l'idée de justice, qui est indispensable à une société saine. Je veux discuter ici des conséquences néfastes que je vois à cette idée, mais je dois d'abord exposer comment, à mon avis, ces éléments ont émergé dans la mentalité humaine, en commençant par un petit exposé sur certaines choses qu'on sait de manière théorique à ce sujet.

Le dilemme du prisonnier

Pour étudier les interactions sociales, un des outils qui a été inventé s'appelle le dilemme du prisonnier. Il s'agit d'un jeu théorique (c'est à dire un jeu auquel il n'est pas intéressant de jouer effectivement) entre deux personnes qui doivent choisir, chacune de son côté, de collaborer avec l'autre ou de la trahir. Il s'appelle ainsi parce que la manière classique de le décrire est de parler de deux prisonniers interrogés séparément par la police et qui doivent décider, sans se concerter, de soit nier les faits soit avouer et charger le complice pour espérer une remise de peine.

Les règles sont très simples : une fois que les joueurs ont choisi, ils reçoivent un score (dans l'image des prisonniers, le temps de prison, compté négativement) en fonction des deux choix. C'est l'équilibre astucieux des scores selon les différentes situations qui rend le jeu intéressant. Si les deux joueurs décident de collaborer, alors le score total est maximum et partagé équitablement entre les deux, par exemple +3 chacun. Si un joueur coopère alors que l'autre trahit, le score total est légèrement plus petit (le prix de la trahison), mais emporté de manière très majoritaire par le traître, le pigeon ne touchant rien ou presque ; ça va donner par exemple +5 et 0. Si les deux trahissent en même temps, le score total est beaucoup plus bas à cause du conflit, et partagé également ; on peut dire +1 chacun. Les valeurs exactes n'ont pas grande importance.

De toute évidence, collectivement il est préférable que les joueurs choisissent de coopérer. Ce qui fait de ce jeu un dilemme, c'est la propriété suivante : individuellement, si je sais que mon adversaire va coopérer, mon intérêt est de le trahir pour partir avec tous les gains ; et si je sais qu'il va trahir, mon intérêt est aussi de trahir pour sauver quelques bribes. Donc individuellement, l'intérêt est toujours de trahir. Si cet arrangement rappelle des situations sociales bien connues, comme la tentation de se garer en double file, ce n'est pas un hasard.

Tel quel, ce jeu ne peut pas nous apprendre grand chose de plus que le fait



qu'il s'agisse d'un dilemme. Mais en l'intégrant à des modèles un tout petit peu plus compliqués, on peut en tirer des enseignements très intéressants. La première complication consiste à jouer de manière répétée : les joueurs font leur choix un grand nombre de fois, en sachant à chaque fois ce que l'adversaire a décidé par le passé, et on leur attribue à la fin le score total.

Avec cette variante, qu'on appelle dilemme du prisonnier itéré, on peut faire s'affronter des stratégies et voir les quelles tirent le mieux leur épingle du jeu. Une manière d'organiser le tournoi est de dire que les stratégies correspondent à des espèces vivantes et que le score correspond à un accès aux ressources vitales : les stratégies qui réussissent prolifèrent, les mauvaises s'éteignent. De nombreuses études de ce genre ont été menées, parfois de manière ludique ; par exemple, le magazine « Pour la science » avait invité les lecteurs à soumettre des stratégies et organisé un concours.

Les enseignements sont globalement consistants entre modèles légèrement différents, ce qui est signe qu'ils sont pertinents. Une bonne stratégie au dilemme du prisonnier itéré a besoin de trois caractéristiques : elle doit être gentille, réactive mais pas trop rancunière.

La gentillesse, ici, c'est de coopérer en général, de ne pas décider de trahir sans raison, afin d'entretenir de bonnes relations avec les autres stratégies gentilles et de maximiser le score. La réactivité, c'est de ne pas se laisser trahir sans réagir : si l'adversaire n'est pas gentil, il n'y a plus de raison d'être gentil avec lui. Mais pas trop : si l'adversaire cherchait juste à tester les limites, il faut lui pardonner pour permettre à la collaboration de s'établir. C'est particulièrement important dans les variantes où des erreurs aléatoires sont introduites, où la trahison peut arriver par malentendu plutôt que par choix.

L'émergence de la justice

Les sociétés humaines fonctionnent, tant bien que mal, ce qui veut dire que leur fonctionnement et les comportements de leurs membres exhibent les trois caractéristiques : coopération, punition, pardon.

L'humain n'est pas le seul animal social, mais ses sociétés sont exceptionnelles par leur complexité et surtout par le fait que leur fonctionnement est délibéré et réfléchi. Cependant, on a une bonne idée du cheminement évolutif qui leur a permis d'émerger. L'article « The origins of morality » de Michael Tomasello dans Scientific American de septembre 2018 fait le tour des connaissances à ce sujet.

Je vais m'intéresser ici à seulement un ingrédient tardif de cette évolution : les représailles.

Chez les animaux sociaux, quand un individu ne se comporte pas aux règles, le reste de la colonie va l'exclure, souvent de manière violente, parfois de manière



mortelle.

Je soupçonne que dans beaucoup de cas, la réaction des animaux aux transgressions antisociales suit les mêmes mécanismes que leur réaction aux agressions extérieures. Pour la voir à l'œuvre, il suffit de chatouiller un chat : il se laisse faire jusqu'au moment où, soudain, il donne un coup de griffe. Cette discontinuité dans la réaction est rentable : si on fait l'effort de faire cesser l'agression, il vaut mieux s'assurer qu'il soit efficace, que l'agression cesse à coup sûr. J'imagine que ça se traduit par un phénomène de type transition de phase dans les neurones du chat.

Mais pour les sociétés humaines, deux facteurs font qu'une réponse plus graduée est souvent préférable. D'abord, pour une société humaine, un individu représente un investissement plus important que pour une société animale. Chaque personne a son propre jeu de compétences et de connaissances et n'est pas facilement remplaçable. Ensuite, les êtres humains peuvent changer leur comportement beaucoup plus vite que les autres animaux, car ils peuvent décider sciemment de suivre les règles sociales même si leur inconscient ne les y pousse pas.

Donc pour dépasser un certain niveau de taille et de complexité, les sociétés humaines ont eu besoin d'inventer des représailles graduées contre les comportements antisociaux, des représailles qui ménagent la possibilité que l'individu antisocial puisse corriger son comportement et réintégrer la société.

Pour reprendre les termes que j'ai employés pour parler du dilemme du prisonnier : les sociétés animales savaient déjà être gentilles et réactives, les sociétés humaines ont dû apprendre à ne pas être trop rancunières.

Puisque je parle de l'évolution des sociétés, il faut se rappeler une chose à ce sujet : qu'elle concerne la biologie ou les comportements, l'évolution ne peut pas se permettre une conception propre et soigneuse, elle doit utiliser les moyens qu'elle a à sa disposition quand elle en a besoin, avec les inconvénients que ça implique. (Tout ceci est formulé avec une tournure finaliste, sachant bien sûr que la finalité n'existe pas dans le mécanisme, elle n'est qu'une manière commode d'analyser les phénomènes à posteriori.)

Donc, dans le cas dont il est question ici, l'évolution ne peut pas attendre que tout le monde ait de solides bases en philosophie sociale et le contrôle de ses émotions pour introduire une certaine graduation dans les représailles. Elle doit le faire tôt, et elle doit le faire progressivement, d'une manière compatible avec le logiciel mental des populations.

Quand on pense à l'évolution, on a en général l'image de la transmission des caractères de parent à enfant. C'est probablement effectivement le mécanisme le plus répandu. Mais pour accélérer les choses, la nature a trouvé des astuces (encore cette formulation finaliste...) : le mécanisme de transfert horizontal de gènes, par exemple, permet aux bactéries de distribuer entre elles les gènes de la résistance aux antibiotiques sans avoir à attendre de nouvelles générations. De l'autre



côté du champ de bataille, certaines cellules immunitaires ont pour rôle de présenter les antigènes intrus à leurs congénères pour accélérer la réponse ciblée ; j'ai l'intuition que c'est un mécanisme du même genre, mais plus évolué, pour accélérer la diffusion de l'information, pas forcément sous forme génétique.

Les mêmes phénomènes sont à l'œuvre pour l'évolution de la société, d'autant plus que les transmissions de mêmes sont toujours horizontales. De nos jours, la diffusion de certains éléments culturels a été industrialisée, en quelque sorte : c'est l'école. Mais l'école est une construction récente, et des mécanismes ont existé avant.

Le rôle des religions

Je pense que les religions institutionnalisées ont pendant longtemps joué ce rôle. En tant que religions, elles sont connectées aux éléments profonds de l'individualité des gens, à la base de ce qui constitue leur mentalité et leur code moral. Et leurs institutions fournissent une infrastructure pour diffuser une information cohérente, des consignes, largement.

Si on aime bien les métaphores technologiques, on pourrait dire que les religions étaient une sorte de mécanisme d'administration à distance primitif. Cette comparaison est particulièrement valide, parce que, ceux qui sont familiers avec l'histoire de l'informatique le savent bien, les premiers outils d'administration à distance étaient en général des catastrophes du point de vue de la sécurité. Les religions sont ancrées dans les contradictions qui sont au fondement de ce qui fait la personnalité des individus ; à ce titre, on peut dire qu'elles exploitent elles-mêmes un trou de sécurité et en contrôlent l'accès. Du coup, leur capacité à influencer le comportement est à la fois très forte et très maladroite.

La « loi du talion » est un des exemples les plus anciens toujours pertinent pour les sociétés occidentales. Ses premières traces ne sont pas religieuses, mais sa formulation la plus connue de nos jours, « œil pour œil, dent pour dent », est principalement biblique.

Cette loi stipule qu'un crime doit être puni par une blessure identique : si vous m'avez crevé un œil, je vous crève un œil, si vous m'avez cassé une dent, je vous casse une dent, et si vous avez tué mon frère, je tue votre frère. Attendez, il y a quelque chose qui cloche...

L'interprétation correcte est bien sûr évidente pour l'observateur moderne : la punition appelée pour un meurtrier est la peine de mort, tout simplement. Et il n'est pas étonnant qu'il soit facile de faire dire des absurdités à une règle énoncée de manière aussi simpliste.

Néanmoins, toujours pour l'observateur moderne, cette absurdité n'est que le premier des problèmes constatés avec cet adage. Il a également tendance à ampli-



fier les dégâts à la société en choisissant des punitions irréversibles, il a le défaut de ne pas prendre en compte les circonstances du crime. Bref, l'application de la loi du talion dans une société moderne serait très nocive.

Cependant, par rapport à une réaction maximale dès que l'offense dépasse le seuil du tolérable, la loi du talion est un net progrès. Elle comporte en fait une clause implicite : *pas plus* d'une dent pour une dent, *pas plus* d'un œil pour un œil, *pas plus* d'une vie pour une vie. À l'époque où la loi a été formulée, personne n'aurait songé à une réponse inférieure à l'offense, donc cette précision était inutile. Mais son omission combinée avec le mode de diffusion de la loi allait s'avérer source de problèmes.

Depuis l'introduction de la loi du talion, et en partie sous son influence, les sociétés humaines ont progressé. Des institutions judiciaires bénéficiant de la confiance de la population se sont développées. On a progressivement compris qu'il était bénéfique pour tout le monde de prendre en compte les circonstances du crime et la personnalité du criminel, de donner des peines moins lourdes et surtout plus réversibles.

Mais dans certaines sociétés, la loi du talion avait été diffusée par la religion, de manière dogmatique. Et sans la précision « pas plus ». Dès lors, que la peine soit moins lourde que le crime est devenu un interdit divin, immuable.

Pour faire évoluer une loi étayée par du dogmatisme, il faut des amendements eux aussi étayés par du dogmatisme. Pour les chrétiens, par exemple, c'est un des principaux rôles du « nouveau testament », qui remplace la loi du talion par « tendre l'autre joue ». Cependant, et c'est là qu'on reconnaît les conséquences délétères du dogmatisme, il ne peut pas être question d'une abrogation simple et claire.

Je pense que Jésus avait peut-être une compréhension intuitive de certains des points que je développe ici, ou alors c'était le cas de ceux qui ont rédigé le discours qui lui est attribué. Toujours est-il qu'il ne pouvait pas contredire carrément Moïse, ça serait revenu à scier la branche sur laquelle son autorité était assise. Un impératif divin est censé être valable de toute éternité ; prétendre le changer, même armé de la même autorité dogmatique, c'est ouvrir la porte à la remise en question du dogme. Donc on déguise le changement, on l'édulcore, et inévitablement ça nuit à la diffusion du message ; de nos jours encore, certains adhèrent toujours à la vision de la justice telle que dans l'« ancien testament », vingt siècles après sa réforme.

Heureusement, dans l'ensemble, les sociétés, et en particulier les institutions judiciaires, se sont sécularisées et ont pu ainsi continuer leur progrès. Elles ont banni de leur répertoire la torture, et plus récemment la peine de mort ; elles ont commencé à chercher la réhabilitation et plus seulement la punition. Nul doute que d'énormes progrès soient encore à venir.



Le besoin de vengeance

Cependant, les étapes de ce progrès ont laissé des traces dans notre culture, notre mentalité, qui se font encore sentir de nos jours. L'une des plus importantes, dont je vais enfin parler, est la notion de vengeance.

Pendant tout le début de l'évolution, et encore en partie de nos jours, la responsabilité de rendre la justice, ou au moins de l'exiger, incombait à la victime. Quand la victime proprement dite n'était pas en état de le faire, par exemple dans le cas d'un meurtre, c'étaient les victimes secondaires, ses proches, qui devaient s'en charger.

Or quand le coupable est puni par la victime, il n'est pas question de justice mais de vengeance.

Parfois, l'accomplissement de la vengeance sert la justice, mais ce n'est en général qu'approximatif et pas systématique. Les objectifs sont différents, légèrement mais assez pour changer le résultat.

En pratique, ça veut dire que deux crimes de même gravité ne recevront pas forcément autant d'attention du système judiciaire en fonction de l'identité des victimes, et cette inégalité sape la cohésion de la société. Mais ce n'est pas le point que je veux développer.

Le choix de faire les efforts nécessaires pour obtenir la punition n'est pas rationnel. « Je vais traquer l'assassin de ma femme pour lui infliger une peine raisonnable et équilibrée tenant compte également de ses circonstances personnelles car la société a besoin d'une justice égalitaire et équilibrée pour fonctionner harmonieusement », non, ça ne marche pas du tout comme ça.

Ce choix est poussé par une nécessité émotionnelle. Et je ne pense pas que cette nécessité soit innée, c'est trop complexe, je pense au contraire qu'elle est construite socialement, par acculturation. L'idée que la victime ait besoin de poursuivre le criminel est omniprésente dans notre culture.

Le rôle de la fiction

On la retrouve en particulier dans la fiction : de Shakespeare à Tarantino en passant bien sûr par Dumas, nombreux sont les monuments de notre culture qui sont des histoires de vengeance.

Toutes ces histoires façonnent notre mentalité. Quand on a été exposé toute sa vie à des modèles héroïques qui tiennent comme discours « Untel ne pourra pas trouver le repos tant que je n'aurai pas puni son bourreau », on finit par l'intérioriser, et si un malheur similaire nous arrive, par croire la même chose.

Or je suis persuadé que bien au contraire de la vengeance, ce dont ont besoin les victimes, c'est de passer à autre chose. De ne plus ressasser le malheur qu'on



leur a infligé et de chercher à construire quelque chose de nouveau à la place. En un mot, employé très largement, de pardonner. (« La justice, la vengeance, le fait de passer à autre chose » aurait été un titre beaucoup moins frappant pour cet article, d'où l'emploi large.)

Chercher la vengeance, y penser, guetter les occasions, enquêter, etc., réactive les circuits nerveux liés au traumatisme et les renforce. C'est comme tâter ou gratter une plaie douloureuse : ça ralentit la cicatrisation.

De plus, croire que la vengeance est indispensable au deuil place dans une situation intenable les victimes pour lesquelles la vengeance est impossible, par exemple quand le coupable est inconnu.

Je tiens à évoquer un autre aspect nocif du besoin de vengeance, plus subtil, en l'expliquant avec l'exemple d'un témoignage que j'ai lu il y a quelques temps. Je n'ai pas gardé les références, mais mon but pour invoquer cet exemple est de formuler les choses plus clairement qu'avec des généralités, donc ce n'est pas grave s'il est un peu fictionnalisé. Il s'agit d'une victime de viol, jeune, qui a gardé l'agression secrète vis-à-vis de ses proches pour éviter que l'un d'entre eux ne la venge et se retrouve ainsi criminel et en prison. Dans cette situation, le besoin de vengeance omniprésent dans nos mentalités a forcé la victime à se priver du soutien émotionnel de ses proches.

Pour le bien de la victime, il vaut mieux laisser tout ça de côté et tourner la page.

(Bien sûr, je n'inclue pas dans cette affirmation les cas où la victime doit continuer à interagir avec son bourreau impuni. Dans ces situations, il ne s'agit même pas de vengeance, il s'agit de faire cesser la menace d'une récidive.)

Attention, je ne suis pas en train de défendre l'idée de laisser courir les coupables. Ce que je dis suppose le cadre d'un système judiciaire moderne et digne de confiance. Si la victime sait que les coupables, en général, sont poursuivis par l'institution judiciaire, alors je dis qu'elle ne doit pas se laisser obséder par l'idée que son coupable personnel le soit, surtout si c'est un inconnu.

L'idée de justice telle que nous la connaissons de nos jours est le fruit d'une évolution au long des siècles, et comme souvent quand un mécanisme de sélection naturelle est à l'œuvre, les étapes de cette évolution ont laissé des traces dans la culture et les mentalités. C'est le cas en particulier du besoin de vengeance, dont je suis persuadé qu'il est construit culturellement et néfaste au travail de deuil des victimes.

La fiction joue un grand rôle dans la diffusion et le maintien d'éléments de notre mentalité, et c'est en particulier le cas pour le besoin de vengeance. Cependant, elle peut également jouer un rôle dans le sens inverse. Il existe des œuvres de fiction où les victimes rejettent l'idée de vengeance comme stérile et cherchent au contraire à sublimer leur souffrance, à en tirer quelque chose de positif pour eux



ou le monde ; peut-être même qu'elles deviennent plus fréquentes. Petit à petit, ces œuvres peuvent faire évoluer nos mentalités dans le bon sens, et débarrasser notre idée de justice de la notion de vengeance.

Publié le 31 décembre 2018

